



Non paiement du loyer, des charges, nons respect des règles

Par **annelaur**, le **25/02/2009** à **12:49**

Notre locataire ne nous règle pas le solde de son loyer (différence entre la CAF et ce qu'il nous doit) depuis 6 mois, les charges et ne respecte pas les règles de tout locateur. Le F2 est occupé par une multitude de gens (sauf le locataire), des animaux. De plus, il ne fournit pas l'attestation d'assurance obligatoire. Il ne retire pas les lettres recommandées que nous lui envoyons et est toujours absent. Que puis-je faire ? J'ai fait un emprunt pour faire des réparations dans cet appartement et je ne vais plus pouvoir honorer ma dette car ce personnage à qui j'avais fait confiance ne veut pas payer ni partir.

Par **ellaEdanla**, le **25/02/2009** à **13:36**

Bonjour, vous n'avez malheureusement pas d'autre solution que de prendre contact avec un huissier afin de faire constater la résiliation du bail puis procéder à son expulsion. L'huissier commencera par lui signifier un commandement de payer les loyers et de justifier de son assurance locative. C'est une procédure très longue et très coûteuse. Mais vu la situation que vous décrivez je crois que vous ne pouvez plus envisager de solution amiable. Je reste à votre entière disposition pour tout autre renseignement complémentaire. Cordialement.